



LES BÊTISES DE CAMBRAI

Force Ouvrière dénonce une nouvelle fois la politique consistant à masquer les réelles difficultés des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Nous avons alerté la Direction Territoriale et la DIR Grand Nord sur la crise du dispositif hébergement dans le territoire, en vain. L'Observatoire des Relations Sociales et des Conditions de Travail est un gadget conforme à son appellation, il observe mais n'intervient pas ! Peu importe si un territoire subit une crise sans précédent.

Une nouvelle victime dans ce raz-de-marée : le CEF de CAMBRAI qui contrairement aux apparences est en crise.

Force Ouvrière appelle les Directions à rompre avec la doctrine de l'éducateur malveillant et à reconnaître les problématiques suivantes :

Un trinôme de direction aux capacités managériales limitées

La Direction Territoriale a fait le choix de ne pas retenir un responsable d'unité éducative missionné. Pourtant, ce dernier a démontré, notamment auprès des agents, la plus value de son action managériale. Il semblerait que les appétences et les compétences ne soient pas les critères prioritaires pour maintenir un RUE missionné. Comme le disait poétiquement notre édile CHEVENEMENT « **un ministre (R.U.E) ça ferme sa gueule, et si ca veut l'ouvrir, ça démissionne** ». De fait, le CEF de CAMBRAI est dirigé par un trinôme en difficulté, une Direction particulièrement désorganisée, qui s'exprime en vociférant sur les agents et dont le mode de fonctionnement consiste à contrôler les moindres faits et gestes de ses professionnels. Une Direction incapable d'accompagner les agents, de fixer un cap, d'organiser et de garantir la prise en charge des mineurs, de mettre en place une organisation et des outils de travail. Une Direction qui prend des libertés avec la loi du 2 janvier 2002 dite de rénovation et de modernisation de l'action sociale au détriment des usagers.

Des conditions de travail déplorables

Les amplitudes horaires explosent (76h/semaine pour certains), les temps de repos ne sont pas respectés (reprise de service à 14h après un service de nuit). Les agents ne sont pas informés des changements d'emploi du temps, les services sont rarement doublés contrairement aux exigences du cahier des charges.

Contre toute attente, la structure n'est pas sécurisée, les portes ne se ferment plus, les jeunes peuvent entrer et sortir à leur convenance. Les véhicules sont immobilisés faute de contrôle technique et le véhicule 9 places pourtant récent ne se ferme pas. Les agents exercent leur mission sans disposer de régie le week-end sous prétexte d'un budget contraint. L'hébergement est détérioré y compris le logement de fonction, les tableaux fièrement disposés à l'entrée du CEF contrastent avec un climat pesant où le professionnel est constamment épié.

Le renoncement à l'autorité !

Au CEF de Cambrai, la parole du jeune est sanctifiée. Les propos des éducateurs sont constamment remis en cause par la direction qui préfère donner du crédit à de jeunes mineurs placés plutôt qu'à des agents du ministère de la Justice. De fait, c'est la loi du mineur placé qui conscient de ce blanc seing provoque les professionnels désarmés face une direction qui soutient l'impunité.

Force Ouvrière tient à rappeler à notre administration mais aussi aux adeptes du laxisme à outrance que « **ce sont les jeunes qui sont placés pas les éducateurs !** »

Une banalisation des agressions envers nos collègues...

Les agressions et les atteintes verbales ou physiques sur les personnels deviennent monnaie courante. Au CEF de CAMBRAI, le protocole violence pourtant prévu n'est jamais mis en place et les éducateurs déposent plainte seuls, sans soutien ni accompagnement de l'administration. Le nombre d'agents agressés est exponentiel sans que cela ne suscite de réactions adaptées à l'endroit des auteurs.

Les textes sont pourtant clairs, la circulaire du 13 novembre 2008 citant la dépêche du 28 juin 2007 rappelle l'impératif d'une réponse ferme et systématique lorsqu'un mineur placé commet un acte de violence à l'égard d'une personne.

Une réalité volontairement ignorée

La situation du CEF de CAMBRAI n'est pas un exemple isolé à la PJJ. De nombreuses structures d'hébergements rencontrent des difficultés similaires. Au-delà de la vétusté des locaux, des moyens limités et des situations RH chaotiques, le dispositif hébergement traverse une crise sans précédent.

Pourtant, la Garde des Sceaux a récemment annoncé l'ouverture de nouveaux CEF(s) pour répondre à la logique répressive impulsée par le macronisme. Cette décision est la démonstration du gouffre qui sépare les pouvoirs publics des agents de terrain qui assistent impuissant au délitement de l'action sociale.

Lors d'une rencontre avec la Garde des Sceaux, nous avons proposé à cette dernière de se rendre dans les structures de la PJJ de manière impromptue afin de prendre la véritable mesure des réalités quotidiennes. Notre ministre n'a pas donné une suite favorable à notre requête. Il semblerait que le devoir de transparence soit subordonné à un univers auquel le monde de la PJJ n'appartient pas. **Force Ouvrière a désormais la conviction que les réalités sont volontairement ignorées.**

Force Ouvrière rappelle qu'il existe des solutions alternatives. Il serait opportun de partir des réalités de terrain avant de s'engager dans des décisions farfelues. Le dispositif hébergement doit être totalement re-pensé, il est temps de changer de logiciel et sortir de la sémantique idéologique qui porte préjudice à l'exercice de nos missions.

La primauté de l'éducatif est un principe cardinal de notre métier. Pour autant, il convient de rétablir certains équilibres. Nous refusons l'impunité, la banalisation de la violence et de l'insulte. Force Ouvrière dénonce cette coquille vide incarnée par les risques psycho-sociaux, des foisonnements de notes dites bienveillantes qui ne sont que littérature. L'obsession ne réside pas dans la nécessité d'améliorer les conditions de travail mais de répondre aux exigences du prescripteur en dépit d'une inadéquation avec le parcours du mineur.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, Force Ouvrière réclame un véritable moratoire sur l'hébergement et invite la ministre et la Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse à revoir leur copie.

**Force Ouvrière
dit tout haut ce que le monde de la PJJ pense tout bas !!**